

Belvaux/Sanem, le 11 novembre 2025

## **AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 31 octobre 2025, réf N° 3/2025/0119/168, la société

## **CGDIS Soleuvre**

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'une aire de lavage à Soleuvre, 29, Scheierhaffstrooss.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de quarante jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du I I novembre 2025 au 22 décembre 2025 inclus.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire, Pour la secrétaire empêchée, la secrétaire adjointe Tamara Duschène

Manon Greven

Pour le Collège des bourgmestre et échevins, la bourgmestre,

Asselborn-Bintz